

# Le Pacte d'excellence dans les starting-blocks

Le Groupe central pour le Pacte d'excellence est finalement arrivé à un accord, dans la nuit de mardi à mercredi, sur le phasage des mesures de réforme de l'enseignement (étalé entre 2017 et 2030) et l'intégration des remarques des syndicats. Le texte doit encore être soumis une nouvelle fois aux instances des syndicats, des pouvoirs organisateurs et des associations de parents. Mais la confiance règne. *«Le résultat final est positif»*, disait au sortir de la réunion un représentant syndical. L'introduction du texte affirme noir sur blanc la *«volonté commune des membres du Groupe central de travailler à la mise en œuvre du Pacte dans le cadre des équilibres que l'avis contient pour les court, moyen et long termes»*. Un signe qu'on ne reculera plus, juge-t-on au cabinet de la ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns. Le politique doit maintenant reprendre la main, une fois l'avis des instances rendu (pour le 20 mars). Schyns devrait présenter le texte en gouvernement le 22 mars.

# Réformer l'école? C'est parti jusqu'en 2030

Le Pacte d'excellence est prêt à basculer dans la phase de réalisation. Son phasage est prêt. Le plus gros du travail se fera dans les trois ans.

## ANALYSE

NATHALIE BAMPIS

**H**ormis quelques précisions et clarifications apportées par le banc syndical, le projet final du Pacte pour un enseignement d'excellence n'a pas fondamentalement changé depuis sa version du mois de décembre dernier. On y parle toujours d'allongement du tronc commun, de revalorisation de l'enseignement maternel, de lutte contre le redoublement, de refonte de l'enseignement qualifiant, de pilotage et de bonne gouvernance des écoles, d'une éventuelle révision des rythmes scolaires, de gratuité. Avant que le gouvernement ne reprenne la main, il restait encore à phaser ces mesures dans le temps, jusqu'en... 2030. C'est ce à quoi s'est attelé le Groupe central, en plus d'intégrer les remarques syndicales (lire par ailleurs). Une fois les mesures définitivement entérinées par les instances syndicales, restera à la ministre de l'Enseignement, Marie-Martine Schyns, à lancer les travaux de la mise en œuvre formelle. Le texte sera soumis au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 22 mars.

## 2017

La colonne vertébrale du Pacte d'excellence, c'est la réforme et l'allongement du tronc commun, de la 1<sup>re</sup> maternelle à la 3<sup>e</sup> secondaire. Le Groupe central propose donc de commencer – en toute logique – par le début. Dès la rentrée 2017, de nouveaux moyens seront offerts pour l'encadrement maternel. Ce sera étalé sur trois ans, jusqu'en 2019. Il s'agira aussi de préparer le nouveau référentiel pour les maternelles. Les écoles fondamentales vont bénéficier, dès la rentrée de septembre, d'un renfort administratif (ce qui dégagera du temps aux directions pour être formées à rédiger leurs plans de pilotage).

Le dispositif d'accompagnement et de soutien des écoles qui présentent des écarts de performance commencera dès cette année dans le cadre d'une expérience-pilote avec 20 écoles. À partir de 2018, on ajoutera 50 écoles chaque année au processus. Une task force va être mise sur pied pour construire un plan numérique pour les écoles.

Enfin, le gouvernement devrait remobi-

liser de nouveaux moyens pour construire ou réaménager les espaces scolaires en quantité et qualité suffisante (créer de nouvelles places notamment) afin de répondre aux besoins démographiques.

L'étude de faisabilité sur la révision des rythmes scolaires sera lancée.

## 2018

Pour la revalorisation de l'enseignement maternel, on mettrait en place l'obligation de fréquentation de la 3<sup>e</sup> maternelle pour septembre 2018. Il s'agirait aussi, au niveau du parlement, d'adopter le nouveau référentiel maternel.

Des moyens seront dégagés pour aider les écoles à mettre en place davantage de remédiation (pour permettre le bon fonctionnement du tronc commun allongé).

Les écoles devront commencer à rédiger leurs plans de pilotage. Le décret accompagnant cette mesure devra entrer en vigueur. Les missions et responsabilités des directions seront redéfinies.

Du côté des enseignants, leur temps de travail sera redéfini et clarifié, afin de généraliser les pratiques collaboratives (travail en groupe et échanges de bons procédés).

Dans l'enseignement qualifiant, on poursuivra la mise en œuvre de la certification par unité. Ce système d'évaluation ne sera généralisé qu'après évaluation de cette phase, qui reste expérimentale.

On va aussi démarrer, en 2018, la rationalisation de l'offre du qualifiant (l'évolution de l'offre d'options), et les enseignants de pratique professionnelle verront leur horaire réduit de 2 heures.

Des moyens « importants » seront dégagés pour la lutte contre le redoublement et le décrochage; ils seront déployés jusqu'en 2024.

Des mesures vont être prises pour renforcer la gratuité de l'enseignement, avec entrée en vigueur à la rentrée 2018, et montée en puissance sur trois ans.

## 2019

L'objectif sera de mettre en application les plans de pilotage des établissements, sous la forme de contrats d'objectifs. Parallèlement, la formation en cours de carrière des professeurs sera adaptée aux

enjeux du tronc commun, avec un allongement du nombre de jours de formation continue (on passe à 5 jours).

Pour les enseignants débutants, 2019 sera aussi l'année de lancement du renforcement de leur accueil, et de l'accompagnement spécifique pour les enseignants sans formation pédagogique.

Au niveau des directions, le processus de recrutement et de sélection des directeurs sera réformé pour la rentrée 2019.

Au niveau de l'inspection, il y aura aussi une réforme qui sera menée, avec redéfinition de ses missions. Les écoles devront aussi élaborer une stratégie pour accueillir progressivement les enfants à besoins spécifiques (le but étant de décloisonner l'enseignement classique et spécialisé).

Dans le cadre de la lutte contre le redoublement, les CPMS (centres psychomédico-sociaux) seront réformés, avec une phase de transition de 4 ans.

Des moyens seront dégagés pour favoriser la transition numérique.

## 2020

Mise en œuvre progressive du tronc commun pour les élèves de 3 ans à 8 ans. L'allongement va être étalé jusqu'en 2027. Durant ce développement, il s'agira de travailler sur l'approche de l'éducation, la taille des classes, les nouvelles ressources pour la pédagogie de la différenciation

(tous les enfants ne font pas tous la même chose en même temps) et de la remédiation. Dans le cadre du pilotage des écoles, les enseignants effectueront, en 2020, pour la première fois, leurs auto-évaluations des contrats d'objectifs. Les dispositifs d'évaluation des directeurs et enseignants devront donc être entrés en vigueur. La redéfinition – en trois étapes – de la carrière de l'enseignant sera lancée à cette date.

## 2021

L'apprentissage d'une deuxième langue va être généralisé dès la troisième primaire.

Par ailleurs, à partir de 2021 sera lancée la réorganisation de l'enseignement qualifiant, l'objectif étant d'avoir deux filières (qualification et transition) au lieu des trois filières actuelles. Tout cela s'ac-

compagnera d'une rationalisation de l'offre. L'objectif étant de la mettre en œuvre 7 ans plus tard.

## 2022

Les plans de pilotage des écoles seront éva-

lués.

## 2027

On ferme les troisièmes secondaires actuelles (du général et du qualifiant), et on transforme cette année en 3<sup>e</sup> année de tronc commun.

## 2028

2028 sera l'année de la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement technique et professionnel, avec la réorganisation du parcours en une filière unique, qui débutera en 2028 pour s'achever en 2030.

MARIE-MARTINE SCHYNS MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

# «Place au temps politique maintenant»

### Le projet de Pacte est enfin bouclé, avec tous les acteurs prêts à s'engager. Soulagée?

C'est plus que du soulagement, je me réjouis que cet accord ait abouti via un travail de fond qui a pris en compte tous les points d'attention. Les acteurs, syndicats, PO, associations de parents, vont continuer à être associés à la suite du processus. On est à un moment important, il y en aura d'autres encore. Mais c'est un moment important car tous les acteurs ont aujourd'hui confirmé, dans le texte du Pacte, leur volonté de travailler ensemble. C'est une étape symbolique, qui laisse maintenant la place au temps politique.

### On a franchi une nouvelle étape, place au temps politique, dites-vous. Comment cela va-t-il se passer?

Je vais déposer, le 22 mars, une note au gouvernement; dans la foulée aura lieu un débat au parlement sur le texte et le phasage du Pacte. Après Pâques, les diffé-

rentes thématiques du Pacte seront abordées en commission de l'Éducation au parlement.

La cellule opérationnelle de changement - chargée de concrétiser les réformes via la rédaction d'un plan d'action du Pacte - va aussi travailler en lien avec le gouvernement d'un côté, et avec le groupe de concertation (qui reprend les acteurs du groupe central) de l'autre.

À côté de cela, nous allons entamer la phase d'explication et de consultation pour répondre aux questionnements sur les modalités de mise en œuvre du Pacte.

### L'opposition, le MR en particulier, est déjà contre la réforme et l'allongement du tronc commun tel que dessiné. C'est un problème, à long terme?

La force de cet accord est qu'il est global, et soutenu par tous les acteurs. Si un parti, dans une future législature, décide de le balayer, il n'aura plus les acteurs avec lui. Je vois que Françoise Bertieaux

change son discours tous les deux jours. Un jour elle dit qu'elle est à 85% pour le Pacte, un autre que l'on n'avance pas assez vite, qu'on ne décide rien.

Elle n'a pas compris que l'on est dans un processus continu. Et sur le tronc commun, je rappelle qu'un paragraphe du Pacte stipule qu'une évaluation des systèmes de remédiation sera faite avant de lancer formellement l'allongement du tronc commun.

### Il n'y a plus aucun risque donc que le Pacte capote?

Non. Parce que quand j'entends les positions des uns et des autres, tous les partis se retrouvent en grande partie dans le pacte. Et la marge de discussion démocratique existe toujours. Il y aura des débats au parlement, je travaillerai avec les députés, lors de la rédaction des décrets. Il y aura aussi des discussions, pourquoi pas le dépôt d'amendements. Le processus démocratique ne s'arrête pas.

N.B.

## AVANT-APRÈS QU'ONT OBTENU LES SYNDICATS ?

La base syndicale, dans les écoles, avait rejeté le texte du troisième avis du Groupe central. Il a été renégocié, et amendé.

► **Sur l'emploi.** Le gouvernement a promis de maintenir le volume d'emplois global. On va engager 1.100 équivalents temps plein dès 2017 pour l'enseignement maternel. Dès

2019, le Pacte promet un encadrement complémentaire pour accompagner les élèves du fondamental.

► **Sur la charge de travail.** Le travail collaboratif (entre enseignants) sera fixé à 60 périodes/an. Dès 2018, les plages horaires seront supprimées. Plus question de dire, donc, que les profs ne travaillent «que» de 8h30 à 15h. Le travail fourni hors classe sera pris en compte quand on parle de charge de travail de l'enseignant.

► **Sur l'évaluation des profs.** Les syndicats ont obtenu qu'elle soit

«exclusivement» formative (on évalue pour remédier, pas pour sanctionner) dans le cadre du plan de pilotage.

L'évaluation sanctionnera encore, mais il faudra pour cela deux évaluations défavorables réparties sur deux ans. Et les recours seront possibles.

► **Sur les conditions d'apprentissage.** Les syndicats ont fait inscrire le principe d'une réduction de la taille de certaines classes et la limitation des dérogations. Le tronc commun démarrera, pour la 1<sup>er</sup> cohorte, en 2020.

N.B.

FRANÇOISE BERTIEAUX CHEF DE GROUPE MR AU PARLEMENT FWB

# «On n'a pas été associé, mais on devrait signer?»

**Vous regrettez que le gouvernement refille la «patate chaude» au prochain. Mais peut-on raisonnablement dessiner et mettre en œuvre une réforme de cette ampleur en une législature?**

Bien entendu, cela ne peut se mettre en place en un claquement de doigts, plusieurs législatures sont sûrement nécessaires. Mais le gouvernement actuel n'a absolument rien fait par lui-même. C'est le Groupe central qui a écrit, négocié et phasé le Pacte. Par contre il prend volontiers une hypothèque sur le prochain gouvernement sans en avoir associé les partenaires potentiels. Que je sache le MR n'a, à aucun moment, été associé aux discussions! Donc dans 6 mois ou un an, la ministre de l'Éducation va venir présenter au Parlement, la bouche en cœur, un plan global pour lequel nous n'aurons jamais été consultés et nous devrions leur signer un blanc-seing pour les 15 années à venir? Ou alors PS et cdH sont déjà certains de faire partie du prochain gouvernement et n'allons

plus voter!

**Vous êtes contre l'allongement du tronc commun? Si le MR est au pouvoir après 2019, vous changerez cette mesure?**

Oui, nous sommes contre l'allongement du tronc commun tel que proposé par le PS. Plutôt qu'allonger, il faut moderniser le qualifiant pour que l'orientation de l'élève soit positive et non par relégation. Apprendre un métier, c'est sérieux! Et que propose le PS, suivi mollement par le cdH? De réduire d'un an la formation pour devenir mécanicien, électricien, coiffeur ou puériculteur! À l'heure actuelle déjà, les entreprises se plaignent du manque de formation des jeunes, et on pense en faire moins encore... Réduire d'un an l'apprentissage d'un métier, c'est dévaloriser ce métier. Sans compter le risque de hausse du décrochage scolaire des élèves que l'on obligera à rester dans le général sans motivation. Enfin, il y a le risque de perte de certains emplois parmi les enseignants, car bien que le gouvernement s'en dé-

fende, on ne pourra pas recycler tout le monde.

**Voyez-vous des points positifs à ce Pacte?**

Évidemment. La réforme de la gouvernance, le renforcement de l'autonomie des directions, l'aide aux directeurs, la remédiation immédiate, l'évaluation et la réforme de l'encadrement différencié... sont autant de points positifs, mais dont on n'entend plus parler. Tout comme la réforme de la formation initiale qui, pour nous, est une condition sine qua non à toute mise en œuvre du Pacte, mais le ministre Marcourt traîne depuis 7 ans. Ma crainte principale réside dans la mise en œuvre. Souvenez-vous du Contrat pour l'école d'Aréna... Nous étions d'accord à 95%, mais la seule chose effectivement réalisée a été le décret Inscriptions qui faisait partie des 5% imbuables. Et malheureusement, je redoute que le Pacte ne prenne le même chemin.

N.B.